

Délibération 2026-02

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Nombres de votants : 25

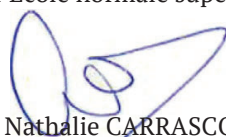
Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13/03/26.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 12/12/2025.

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 13/03/2026 - D.2026-02

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2025

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	GALAP	Camille	Présent
Personnalités qualifiées	EHESS	HURET	Romain	Visio
	CNRS	CORTIJO	Elsa	Présente
	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Excusé
	IOGS	CARMINATI	Rémi	Présent
	ONERA	FIGHIERA	Bénédicte	Excusée
	Association des anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Visio
	Polytechnique	CHAUBARD	Laura	Excusée/Mandat NC
	Sciences Po/CNRS	DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	Visio
Représentants d' institutions partenaires	Maire de Palaiseau	DE LASTEYRIE	Grégoire	Absent
	ENS Rennes	MOGNOL	Pascal	Présent
	CNRS Ile de France Sud	FORET	Benoît	Visio
	ENS Lyon	TRIZAC	Emmanuel	Présent
	INRIA	LAGRANGE	Jean-Philippe	Visio
	EPAPS	GUESPEREAU	Martin	Absent

Collège A	DER de Génie civil LMT	BENNACER	Rachid	Excusé/Mandat E. Deleporte
	DER SHS/CEPS	RAFFIN	Natacha	Présente
		MAUFFRET	Olivier	Présent
	DER Physique	DELEPORTE	Emmanuelle	Présente
Collège B	DER Génie mécanique	LAVERNHE	Karine	Excusée/Mandat E. Deleporte
	DER Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département Anglais	WINDISH	Hélène	Présente
	DER Informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent

Élèves et étudiants	DER Informatique	LOUBIERE <u>Suppléant</u> :	Antonin	Présent
	DER Physique	PALAU	Pierre	Présent
	DER Chimie	MARIN--ALEMANNI <u>Suppléante</u> :	Clara	Présente
	DER Informatique	GILBERT REICHE	Anaïs	Présente
	DER SHS	SOULAGE <u>Suppléant</u> :	Timothée	Présent
	DER Biologie	COLLET-BENDA	Baptiste	Présent
	DER Biologie	APPARICIO <u>Suppléante</u> :	Hélène	Excusée
	DER SHS	SETRAJI	Lamyaa	Présente
BIATSS	LURPA	JACHYM	Marc	Présent
	DSVEC	BESANCON	Nathalie	Excusée/Mandat M.Jachym
	Direction des affaires financières	MBIZI NKENGUE	Lydie	Excusée

20 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	RAQUET	Bertrand	Visio
DGESIP-MESRE	GAUDÉ	Alexandra	Visio

Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	JARDIN	Céline	Visio
--	--------	--------	-------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directeur général des services	SIGNOLES	Laurent	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Absent
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	Présent
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	Présent

Invités :

Directeur général des services adjoint	PRONTEAU	Sylvain	Présent
Directrice des ressources humaines	RAFIK	Betty	Présente
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Directrice de l'appui à la recherche et à l'innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Directrice de la communication	DOISY	Anabelle	Visio
Directrice de la Scolarité, de la Vie Etudiante et des Concours	RABÉ	Tiana	Présente
Directrice des affaires juridique	MAUGE	Cécile	Présente
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Excusé
Responsable des partenariats et du mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Direction des affaires juridique	DIOUL	Christelle	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour – Vote	3
II.	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 – Vote.....	3
III.	Informations de la Présidente – Information.....	3
IV.	Eléments institutionnels.....	3
1.	Plan EvidENS – Vote	3
2.	Actualisation des dispositifs d'aides financières – Vote	6
3.	Modification du règlement intérieur – Vote	6
4.	Politique de sécurité des systèmes d'information – Vote.....	7
5.	Désignation des représentants aux usagers aux instances consultatives de l'Ecole	7
6.	Nombre de places d'élèves ouvertes au concours d'entrée 2026	7
V.	Eléments budgétaires, financiers et administratifs	8
1.	Budget rectificatif 2025-1 – Vote	8
2.	Budget 2026 – Vote.....	8
3.	Contrôle interne : plan d'action et cartographie des risques	11
4.	Logements étudiants : modification de la délégation de pouvoir du CA à la Présidente	12
VI.	Aspects ressources humaines	13
1.	Politique de revalorisation triennale des personnels académiques payés au forfait	13
VII.	Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information	13
VIII.	Questions diverses – Information	13

La séance est ouverte à 9 heures 05.

I. Adoption de l'ordre du jour – Vote

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 – Vote

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 est approuvé à la majorité (3 abstentions).

III. Informations de la Présidente – Information

Nathalie CARRASCO fait part des informations suivantes :

- Plusieurs prix et distinctions décernés à des enseignants-chercheurs, doctorantes et alumni, dont le prix Nobel d'économie attribué à Philippe AGHION;
- Le parrainage par Philippe AGHION de la prochaine cérémonie de diplomation ;
- La présentation en première mondiale d'un véhicule à « batterie intelligente » dans le cadre du projet IBIS ;
- Dans le cadre de la Fête de la science, l'organisation des ateliers mini-chercheurs mini-chercheuses à destination d'élèves issus de réseaux REP et REP+ le 2 octobre 2025, puis le village des sciences du 3 au 5 octobre ;
- La tenue à Paris-Saclay des rencontres de la Conférence permanente des chargées de mission Égalité et Diversité ;
- La création et l'inauguration, le 5 décembre, d'un observatoire de l'égalité des chances à l'initiative des quatre ENS et de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- Une nouvelle rentrée des apprenants, précédée d'une journée d'accueil « portes ouvertes » dédiée aux familles ;
- L'accueil de nouveaux enseignants-chercheurs, incluant la première titularisation d'une CPJ et l'annonce de l'arrivée de deux futurs CPJ en 2026 ;
- Les avancées liées à la sortie de l'expérimentation de l'Université Paris-Saclay, avec la tenue d'un séminaire de direction élargi, d'un conseil d'administration exceptionnel et le vote du design institutionnel préfigurant les futurs statuts.

Camille GALAP a pris connaissance de la composition du comité de visite du HCERES, attendu du 23 au 27 février 2026 dans le cadre de l'expérimentation. Cette visite doit permettre d'apporter des éléments de clarification sur les statuts.

Elsa CORTIJO demande si la composition de ce comité est publique.

Camille GALAP précise que cette composition vient d'être reçue et n'est pas encore stabilisée.

Olivier MAUFFRET constate que la titularisation des CPJ ne requiert pas la validation d'un conseil d'administration restreint et interroge l'existence de ce processus dans d'autres universités.

Nathalie CARRASCO indique que ce dispositif est régi par décret ministériel.

IV. Éléments institutionnels

1. Plan EvidENS – Vote

Nathalie CARRASCO présente le plan EvidENS 2025-2030, qui formalise l'engagement de l'ENS Paris-Saclay en faveur de l'inclusion et de la diversité. Ce plan s'inscrit dans une réflexion menée à

l'échelle des quatre ENS, nourrie par plusieurs travaux et échanges consacrés à la diversité sociale et aux modalités de recrutement.

L'École recrute aujourd'hui selon quatre voies distinctes : les voies élèves 1A et élèves 2 A, pour les candidats issus des classes préparatoires, ainsi que les voies étudiants 1A et étudiants 2A. Ces voies se distinguent notamment par leur niveau d'accompagnement financier, les élèves fonctionnaires stagiaires percevant une rémunération, contrairement aux étudiants. Les analyses menées montrent que ces différences ont un impact sur la diversité des profils recrutés et constituent un frein pour certains candidats.

Le projet EvidENS vise à réduire ces écarts en mettant en place une allocation de scolarité normalienne (600€ mensuels durant l'ensemble de la scolarité) pour l'ensemble des normaliens et normaliennes recrutés par la voie étudiante, afin de sécuriser leur parcours et de limiter les inégalités entre voies d'entrée. Ce dispositif sera financé par un redéploiement des moyens actuellement consacrés aux 35 postes de la voie élèves 2 A. Le statut de fonctionnaire stagiaire est maintenu pour la voie élèves 1 A.

Le déploiement du dispositif sera progressif sur quatre ans, avec une phase transitoire à compter de 2026, année lors de laquelle seuls les élèves entrant en première année percevront l'allocation. A partir de la rentrée 2027, tous les entrants par voie étudiante pourront bénéficier de cette allocation. Des ajustements complémentaires sont à l'étude pour accompagner la cohorte d'étudiants et d'étudiantes qui seront en deuxième année en 2026-2027 à travers notamment une allocation annuelle, le renforcement des bourses prédoctorales normales et l'élargissement des critères d'accès aux bourses de mobilité internationale.

Stéphane LEROUX s'interroge sur les effets potentiels du projet sur les équilibres de recrutement entre les ENS et sur un éventuel effet d'entraînement.

Nathalie CARRASCO rappelle qu'il s'agit d'une vision partagée à l'échelle des ENS.

Pascal MOGNOL indique que l'ENS Rennes, composée à parts égales d'élèves fonctionnaires stagiaires et d'étudiants, ne peut appliquer les mêmes modalités. Depuis 2019, des allocations ciblées y ont été mises en place pour les publics les plus précaires. Aucun risque de concurrence n'est identifié.

Emmanuel TRIZAC précise que le recrutement à l'ENS de Lyon repose très majoritairement sur les classes préparatoires.

Natacha RAFFIN souligne l'intérêt d'analyser plus finement l'origine des classes préparatoires pour le recrutement des élèves et de croiser les données sociales et de genre.

Anne PEYROCHE confirme qu'une analyse est en cours pour la voie élèves 1A et met en évidence une forte concentration des lycées recruteurs. L'enjeu porte désormais sur l'évolution de ces tendances.

Camille GALAP s'interroge sur les effets du dispositif sur la part des élèves de 2A.

Nathalie CARRASCO précise que cette voie est appelée à disparaître.

Anne PEYROCHE ajoute qu'à flux constants, le nombre total de normaliens et normaliennes devrait augmenter.

Camille GALAP questionne le montant de l'allocation ponctuelle pour les normaliens et normaliennes qui seront en 2A en 2026-2027.

Anne PEYROCHE indique qu'il dépendra de la subvention pour charges de service public et du volume effectif d'étudiants concernés.

Antonin LOUBIERE met en avant un soutien global des apprenants vis-à-vis du projet, qui regrettent néanmoins une association insuffisante des élus étudiants, notamment concernant la suppression du concours 2 A. Ils alertent sur un déficit d'information générateur de méfiance, malgré des améliorations récentes. Ils souhaitent une revue du montant de l'allocation selon l'évolution de la SCSP et se questionnent sur les engagements du ministère.

Anne PEYROCHE rappelle que les étudiants ont été conviés aux groupes de travail.

Olivier HUBERT précise que la CVE a été consultée. La suppression du concours 2A nécessitait une certaine anticipation.

Nathalie CARRASCO indique qu'il n'est pas possible, à ce stade de garantir une revalorisation systématique de l'allocation.

Nathalie CARRASCO retient de ces propos une volonté d'échanges et de participation, jugée positive. La discrétion était nécessaire à la sécurisation du projet, qui a été mené par étape. Le ministère a apporté son appui à ce dernier, et la masse salariale des 35 postes sera redéployée en crédits de fonctionnement.

Anne PEYROCHE rappelle la rapidité de mise en œuvre du projet, engagé en octobre 2024 pour une mise en œuvre à la rentrée 2026.

Arnaud LE DIFFON salue un projet ambitieux visant à financer l'ensemble des normaliens et normaliennes. En matière de diversité, il suggère d'analyser les mécanismes de sélection à chaque étape du concours, y compris sur les choix des écoles opérés par les jeunes filles.

Emmanuel TRIZAC précise que pour l'ENS de Lyon la déperdition se situe principalement à l'écrit, avant une forte remontée de la part féminine.

Arnaud LE DIFFON évoque l'impact possible de la conception même des sujets, qui peut défavoriser un public féminin.

Emmanuel TRIZAC demande pourquoi ne pas prévoir une allocation d'un montant plus faible permettant une mise en œuvre pour tous dès 2026.

Anne PEYROCHE estime qu'une telle option nuirait à la cohérence du projet.

Camille GALAP salue un dispositif innovant et audacieux dans un contexte budgétaire contraint.

Marc JACHYM exprime une opposition au projet, soulignant les incertitudes financières et un éloignement de la vocation première de l'ENS, qui est de former des enseignants-chercheurs avec un engagement décennal.

Nathalie CARRASCO ne partage pas cette analyse. Elle souligne que la mission des ENS est de former des jeunes qui s'engagent dans les carrières d'enseignement et/ou de recherche. L'engagement décennal n'est pas le moteur principal des trajectoires de carrière. De plus, les risques ont été anticipés.

Jérôme LAURRE conclut sur la nécessité d'élargir les viviers de talents pour la recherche française. L'accompagnement financier constitue un levier positif et appelle à faire confiance à la gouvernance de l'École.

Le Conseil d'administration approuve la mise en place du plan d'engagement à la majorité, avec une voix défavorable et une abstention.

Le Conseil d'administration approuve donc la mise en place de l'allocation de solidarité normalienne dans les conditions prévues par la présente délibération à la majorité, avec une voix défavorable et une abstention.

2. Actualisation des dispositifs d'aides financières – Vote

Laurent SIGNOLES indique que ce point vise à prendre en compte l'entrée en vigueur de l'allocation de scolarité normalienne à la rentrée de septembre 2026. L'objectif est de fixer un plafond de 1 000 euros par mois, soit 12 000 euros par an, pour l'ensemble des aides cumulables perçues par un normalien étudiant ou une normalienne étudiante.

Laurent SIGNOLES précise que plusieurs délibérations permettront de déterminer, selon les dispositifs, si les aides sont cumulables ou non avec l'allocation de scolarité normalienne, dans la limite de ce plafond.

Timothée SOULAGE estime que le principe du plafonnement est positif, mais peut s'avérer pénalisant dans le cadre de mobilités internationales, notamment dans les pays au coût de la vie élevé. Il suggère un déplafonnement de MODALI ou la mise en place de dispositifs complémentaires.

Anne PEYROCHE se dit ouverte à l'ajout d'un dispositif complémentaire. Le point est pris en note.

Stéphane LEROUX souligne que cette question est d'autant plus importante que certains apprenants partant à l'étranger doivent conserver un logement en France.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les délibérations relatives à l'actualisation des dispositifs financiers suivants : les bourses prédoctorales normaliennes, les bourses Femmes et sciences, la bourse d'égalité des chances, la bourse internationale de mobilité entrante, ainsi que l'aide à la mobilité internationale prédoctorale du diplôme (Modali).

3. Modification du règlement intérieur – Vote

Laurent SIGNOLES précise que la nouvelle allocation de scolarité normalienne doit être intégrée au règlement intérieur. La notion de concours en deuxième année est supprimée à l'article 75.

L'allocation de scolarité normalienne sera régie selon les mêmes règles que la rémunération des élèves fonctionnaires en cas de redoublement ou d'arrêt d'études. Jusqu'à présent, les études étaient considérées comme abandonnées après six mois sans nouvelles. Ce délai est ramené à trois mois en cas d'abandon sans information préalable.

Pierre PALAU souligne qu'il conviendra de préciser les conditions de versement de la bourse en cas de césure ou de redoublement.

Anne PEYROCHE rappelle qu'une année de césure n'ouvre pas droit au versement de la bourse. Le point est néanmoins pris concernant le redoublement.

Olivier HUBERT confirme que plusieurs modifications sont prévues dans le règlement des études. Ces éléments seront précisés dans le règlement des études qui sera présenté dans les instances de mars 2026.

Le Conseil d'administration approuve la modification du règlement intérieur à l'unanimité.

4. Politique de sécurité des systèmes d'information – Vote

Mawia RHAFIRI indique que le document présenté couvre la période 2026-2028 et constitue la première politique de sécurité officielle de l'ENS.

Le document est aligné sur le RGPD, le RGS, la PPST ainsi que sur les directives européennes applicables à compter de 2026.

Il s'agit d'une politique-cadre applicable à l'ensemble de l'établissement. Un travail complémentaire est engagé sur des PSSI spécifiques aux laboratoires.

La politique repose sur les principes suivants :

- Gouvernance ;
- Gestion des risques ;
- Authentification forte ;
- Sensibilisation et formation ;
- Souveraineté numérique.

Une revue annuelle ainsi qu'un tableau de bord de suivi sont prévus.

Natacha RAFFIN souhaite obtenir des précisions sur la notion de souveraineté numérique.

Mawia RHAFIRI répond que chaque outil et chaque projet devront intégrer cette exigence en priorité, avec la réalisation, au préalable, d'une analyse de risques.

Le Conseil d'administration approuve la politique de sécurité des systèmes d'information pour la période 2026-2028 à l'unanimité.

5. Désignation des représentants aux usagers aux instances consultatives de l'Ecole

Laurent SIGNOLES indique que les nominations effectuées par les élus étudiants sont présentées dans le document.

6. Nombre de places d'élèves ouvertes au concours d'entrée 2026

Olivier HUBERT indique que 215 places de fonctionnaires stagiaires sont ouvertes au concours cette année. La répartition par banques est précisée dans le document.

Pierre PALAU regrette la réduction de six à quatre des places ECG, une filière présentant des enjeux de diversité académique, alors que la banque MP bénéficie de trois places supplémentaires.

Olivier HUBERT souligne que l'équilibre trouvé résulte d'un travail de longue haleine intégrant les enjeux de diversité. À ce titre, la filière BCPST est passée de 14 à 15 places.

Nathalie CARRASCO précise qu'il s'agit d'une conséquence directe du projet EvidENS, élaboré en lien étroit avec les DER. Le sujet devra continuer à être interrogé dans les années à venir.

Anne PEYROCHE ajoute que la voie BTS-DUT est passée de cinq à sept places, constituant un levier naturel de diversification des profils.

Clara MARIN--ALEMANNI demande s'il est nécessaire d'être inscrit en CPGE pour se présenter au concours.

Arnaud LE DIFFON répond qu'il est possible de se présenter en candidat libre pour la plupart des concours.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 36.

V. Eléments budgétaires, financiers et administratifs

1. Budget rectificatif 2025-1 – Vote

Laurent SIGNOLES indique que le budget rectificatif 2025 vise exclusivement à actualiser les dépenses et les recettes au regard de l'exécution budgétaire à fin octobre. Les recettes sont supérieures aux prévisions initiales, tandis que les dépenses sont revues à la baisse.

S'agissant des recettes, la subvention pour charges de service public progresse de 1,2 million d'euros. Près de 4 millions d'euros de recettes nouvelles sont enregistrés au titre des contrats et conventions, auxquels s'ajoutent environ 2 millions d'euros de recettes supplémentaires diverses.

En matière de dépenses, une baisse de 1,7 million d'euros est constatée, liée aux entrées et sorties de personnel. Les crédits sur contrats déprogrammés entraînent une économie à hauteur d'environ 1 million d'euros, et les dépenses liées aux contrats doctoraux diminuent de plus de 2 millions d'euros.

Dans ce contexte, le solde budgétaire prévisionnel passe de –12,8 millions d'euros à –3,3 millions d'euros. Le résultat comptable évolue de –3,2 millions d'euros à un résultat positif de 0,1 million d'euros.

Les agrégats consolidés s'établissent à 110 millions d'euros de recettes et 114 millions d'euros en autorisations d'engagement. Le solde budgétaire ressort à –3,3 millions d'euros, la trésorerie à –4,6 millions d'euros, la capacité d'autofinancement à –1,6 million d'euros, avec un prélèvement sur le fonds de roulement limité à 0,4 million d'euros.

Le Conseil d'administration approuve le projet de budget rectificatif 2025-1 à l'unanimité.

2. Budget 2026 – Vote

a. Tarifs de la formation continue et initiale

Laurent SIGNOLES indique que, pour les droits d'inscription en formation initiale au titre de l'année universitaire 2026-2027, applicables au 1er septembre 2026, il est proposé de maintenir des tarifs identiques à ceux de l'année précédente.

En formation continue, les tarifs sont établis sur une année civile. Les augmentations proposées s'appliqueront au 1er janvier 2026. Il est prévu une revalorisation comprise entre 2 % et 3 %, correspondant à l'inflation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs 2026 de la formation continue, applicables au 1er janvier 2026, ainsi que ceux de la formation initiale, applicables au 1er septembre 2026.

a) Répartition des crédits de la CVEC

Laurent SIGNOLES indique que le conseil d'administration doit ventiler la contribution CVEC. La commission CVEC a rendu un avis proposant la répartition suivante :

- Action sociale : 20 % ;

- Amélioration de l'accueil étudiant : 22 % ;
- Culture : 19 % ;
- Santé, médecine et prévention : 30 % ;
- Sport : 9 %.

Camille GALAP s'enquiert du niveau de consommation de la CVEC pour l'année 2025.

Laurent SIGNOLES répond que la consommation est deux fois supérieure à la contribution au titre de la taxe CVEC (120000€). L'ENS complète la dotation pour un montant équivalent.

Antonin LOUBIERE demande à quoi est spécifiquement affecté le budget de l'action sociale.

Laurent SIGNOLES précise que ces crédits sont fléchés vers la commission d'action sociale, qui attribue des aides aux étudiants.

Olivier HUBERT précise qu'il s'agit essentiellement d'aides ponctuelles, pouvant notamment prendre la forme d'exonérations de frais de scolarité.

Arnaud LE DIFFON signale qu'il serait plus simple, pour la commission sociale étudiante, de disposer d'une meilleure visibilité sur les montants disponibles dès le départ.

Olivier HUBERT répond que ces montants sont en principe connus.

Stéphane LEROUX demande si la répartition du reste du budget, abondé par l'ENS, suit les mêmes règles.

Laurent SIGNOLES indique que sa ventilation relève du choix de la commission CVEC.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition des dépenses financées par la contribution de la vie étudiante et de campus.

b. Campagne d'emploi 2026

Laurent SIGNOLES indique que le conseil d'administration doit adopter la campagne d'emplois pour l'année 2026. Sur instruction du ministère de ne pas créer d'emplois en 2026, la campagne est strictement maîtrisée. Les emplois sont financés principalement par des fermetures de postes et par des repyramidages sur des postes vacants. Le CSA a émis quatre avis favorables et quatre avis défavorables sur cette campagne.

Les concours ouverts en 2026 concernent deux remplacements de professeurs d'université, la création d'un poste de professeur d'anglais et un poste d'IGR patrimoine en concours interne. Deux postes de contractuels sont également prévus, ainsi que deux demandes de chaires professeur junior. Six cédésisations sont proposées pour la campagne 2026.

Nathalie CARRASCO précise que les votes négatifs du CSA s'expliquent par l'absence de postes ouverts aux concours pour les catégories B.

Arnaud LE DIFFON demande ce qu'il advient d'un contractuel en poste qui se présente à un concours sans l'obtenir.

Laurent SIGNOLES répond que le lauréat du concours doit être nommé. Le contractuel peut alors être redéployé ou bien quitter l'établissement à l'issue de son contrat.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2026 à la majorité, avec une abstention.

c. Budget initial 2026

Nathalie CARRASCO indique que la construction du budget initial s'est appuyée sur le budget rectificatif 2025, qui demeure déficitaire. L'objectif est d'inscrire l'établissement dans une trajectoire soutenable, compte tenu de fortes contraintes : renchérissement de la masse salariale, coûts immobiliers élevés, besoins importants en entretien et en renouvellement.

Un focus est présenté sur les principaux projets structurants à horizon 2026.

Le premier concerne la mise en œuvre du projet EvidENS. Son financement repose sur un transfert budgétaire interne, avec la suppression du concours élèves 2A et la transformation de la masse salariale correspondante en crédits de fonctionnement destinés à financer l'allocation de scolarité. En 2026, le financement porte sur les étudiants de 1 A pour les quatre derniers mois de l'année, à hauteur de 300 000 euros.

Le deuxième projet majeur est la mise en place d'un système d'administration pédagogique intégré SAPIENS, dédié à la transformation des systèmes d'information de la sphère scolarité et formation. Il vise à refondre le système informatique afin d'intégrer le suivi administratif et pédagogique des apprenants tout au long de leur parcours. Le budget comprend un coût de licences de 125 000 euros par an, ainsi qu'un investissement de développement compris entre 340 000 et 400 000 euros sur trois ans.

Le troisième projet porte sur l'immobilier avec la prise en compte du gros entretien et renouvellement. Le budget global est évalué à 55 millions d'euros sur 25 ans. Le choix a été fait de constituer une réserve dès à présent, à hauteur de 2,4 millions d'euros pour 2026. Le bâtiment étant récent, les charges imputées sur les cinq premières années s'élèvent à environ 300 000 euros par an.

La cogestion des équipements mutualisés avec l'Université Paris-Saclay doit également être évoquée. Le coût immobilier total s'élève à 3,98 millions d'euros, dont 20 % pour l'ENS. Un travail de répartition a été mené entre les établissements concernés. Il a été décidé de budgéter 50 % de ce coût sur le budget IdEx, ce qui représente un soutien annuel de 400 000 euros pour l'ENS.

Le quatrième point concerne les revalorisations salariales, qui pèsent fortement sur le budget. Les surcoûts imposés atteignent 7,7 millions d'euros en 2026. Une compensation de 3,6 millions d'euros est attendue de l'État, laissant un reste à charge de 4 millions d'euros pour l'ENS. En raison de la spécificité de l'établissement, 69 % de ces surcoûts concernent les fonctionnaires stagiaires. Sur quatre ans, le cumul des mesures salariales représente 20,4 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de reste à charge.

Malgré ce contexte défavorable, l'ENS poursuit le déploiement de ses projets et le soutien à ses personnels. Un processus de valorisation des responsabilités est mis en place. Il représente un budget de 100 000 euros pour les enseignants-chercheurs et de 40 000 euros pour les personnels ESAS et les contractuels. Une diminution des décharges horaires est néanmoins prévue.

Contexte de la construction du budget

Laurent SIGNOLES explique que le cadre national, encore instable et fortement contraint, a rendu l'exercice de construction budgétaire complexe, en raison, notamment, de l'absence de vote du budget de l'État, du non-financement de certaines mesures issues de la LPR et des incertitudes pesant sur le fonctionnement de la protection sociale complémentaire obligatoire.

Les principaux enjeux identifiés portent sur le maintien de la subvention, le soutien aux DER et aux laboratoires, la rationalisation des dépenses des fonctions support, le développement de ressources complémentaires et le financement de grands projets structurants.

Les agrégats budgétaires se dégradent dans le temps, quels que soient les indicateurs observés. Pour autant, les indicateurs de soutenabilité budgétaire demeurent positifs :

- Recettes : 116,4 millions d'euros
- Autorisations d'engagement : 123,3 millions d'euros
- Solde budgétaire : -5,8 millions d'euros
- Diminution de la trésorerie : -9 millions d'euros
- Déficit du compte de résultat : -4,1 millions d'euros
- Insuffisance d'autofinancement : -2,4 millions d'euros
- Prélèvement sur fonds de roulement : -7 millions d'euros
- Les indicateurs de soutenabilité présentés sont les suivants :
- Trésorerie : 183 jours de fonctionnement à fin 2026
- Fonds de roulement : 75 jours
- Poids de la masse salariale : 77 % des produits encaissables

Jean-Philippe LAGRANGE souligne que la situation pourrait se complexifier si cette trajectoire se prolonge à l'horizon 2030.

Laurent SIGNOLES confirme que la situation est fragile et ne serait pas soutenable à trois ou quatre ans. Il précise que les réponses à ces difficultés ne relèvent pas du seul Conseil d'administration.

Emmanuel TRIZAC s'interroge sur l'impact du projet immobilier (budget annexe Saclay) sur la trésorerie en jours de fonctionnement.

Laurent SIGNOLES précise que les éléments chiffrés relatifs au projet immobilier pourront être transmis.

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2026 à l'unanimité.

3. Contrôle interne : plan d'action et cartographie des risques

Sylvain PRONTEAU indique que, depuis 2020, l'ENS a engagé une démarche de contrôle interne reposant sur la description des processus, la cartographie des risques, l'élaboration de plans d'actions et leur mise en œuvre. Pour l'année écoulée, les chantiers prioritaires concernaient l'engagement décennal, les contrats de recherche, les conventions de stage et le contrôle de la paie. Les trois premiers sont à un stade d'avancement jugé satisfaisant. Le contrôle de la paie a, en revanche, été engagé plus récemment.

Le plan d'action soumis au vote pour 2026 couvre ces quatre processus.

S'agissant des contrats de recherche, les actions prévues portent sur la mise en place d'un nouveau système de feuilles de temps, l'intégration d'outils de pilotage, la collecte des justificatifs dans le cadre des audits ERC et la formalisation d'une procédure d'archivage.

Concernant l'engagement décennal, il est prévu de mettre en pratique la nouvelle procédure, de renforcer le pilotage par la donnée et d'intégrer ce processus dans SAPIENS.

Pour le processus de paie, les actions envisagées consistent à anticiper la signature des contrats, finaliser les démarches d'audit et de mise en conformité, simplifier les processus, prioriser les contrôles et améliorer la qualité des données.

S'agissant des stages sortants, le projet est presque achevé. Il reste à assurer l'articulation avec le projet SAPIENS et à accompagner les métiers concernés.

Concernant les outils transversaux, sont prévus le développement du parapheur et de la signature électronique, ainsi que d'une solution de gestion des demandes.

Baptiste COLLET-BENDA demande s'il est envisagé d'étendre le service de signature électronique aux élèves et étudiants.

Sylvain PRONTEAU répond qu'il s'agit d'une remarque pertinente, qui devra être prise en compte.

Olivier HUBERT précise que la signature électronique est déjà utilisée, notamment pour les conventions de stage.

Camille GALAP demande si la problématique liée à la gestion des contrats est traitée dans le cadre d'un réseau métier.

Virginia BRANCO précise qu'il s'agit d'une problématique globale.

Olivier HUBERT indique que des outils d'interface existent avec l'Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration approuve le plan d'action du contrôle interne 2026 à l'unanimité.

4. Logements étudiants : modification de la délégation de pouvoir du CA à la Présidente

Nathalie CARRASCO indique que le projet initial, pour lequel le Conseil d'administration avait accordé une délégation de pouvoir, a évolué en raison de contraintes d'urbanisme. Le projet a été redimensionné. Son coût total est donc réduit. Le maire de Gif, conscient de l'insuffisance du nombre de lits pour l'École, a mis l'ENS en relation avec le projet SeqENS, portant sur la construction de logements sociaux dans le cadre d'une convention simple. Cette solution répond aux besoins exprimés et permet d'atteindre le nombre de lits souhaité.

La proposition consiste à reconduire l'autorisation donnée pour avancer dans cette direction, avec un montant financier revu à la baisse.

Stéphane LEROUX se désole de la perte de lits, malgré la solution évoquée.

Nathalie CARRASCO précise que le projet SeqENS répond effectivement aux besoins de l'ENS.

Camille GALAP ajoute que l'ENS a frôlé le risque de ne plus disposer d'aucun projet, pour des raisons d'urbanisme. Une solution a été trouvée avec la mairie de Gif afin de disposer d'un nombre de logements équivalent à celui initialement envisagé. Le logement étudiant est un enjeu majeur sur le territoire. Il en va de même pour les logements destinés aux personnels, certains postes restant vacants faute de solutions d'hébergement.

Nathalie CARRASCO précise qu'un projet de logements pour la recherche et les personnels est à l'étude au niveau de l'Université.

Laurent SIGNOLES indique que, pour cette nouvelle délégation, le projet est évalué à 3,5 millions d'euros. La délégation courait initialement jusqu'au 31 décembre 2025. Il est proposé de l'étendre jusqu'au terme du mandat de la Présidente. Le financement est assorti d'une flexibilité entre fonds de roulement et recours à l'emprunt.

Le Conseil d'administration approuve la modification de la délégation de pouvoir accordée à la Présidente à l'unanimité.

VI. Aspects ressources humaines

1. Politique de revalorisation triennale des personnels académiques payés au forfait

Betty RAFIK indique que le projet prévoit d'intégrer la revalorisation des personnels académiques dans la charte des contractuels de l'ENS et d'appliquer la méthodologie retenue pour les personnels BIATSS. Il s'agit d'une fourchette indicative comprise entre 28 et 280 euros bruts par mois.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la politique de revalorisation triennale des personnels académiques rémunérés au forfait.

VII. Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information

Anne PEYROCHE évoque le bilan des déplacements professionnels de l'ENS Paris-Saclay. Un travail a été mené sur les missions professionnelles des personnels, à partir des données relatives aux billets de train et d'avion pris en charge par l'ENS. Plus de trois millions de kilomètres ont été parcourus, représentant 230 tonnes en équivalent CO₂, pour plus de 2 000 opérations de déplacement et 560 voyageurs.

50 % des kilomètres sont effectués par moins de 9 % des voyageurs.

Le train représente 64 % des déplacements mais seulement 18 % du kilométrage, tandis que l'avion représente 36 % des déplacements et 80 % du kilométrage. Par ailleurs, 16 % des déplacements en train concernent l'Europe et 55 % des déplacements en avion concernent l'Europe et la France.

En mars 2024, le Conseil d'administration a voté une politique de mobilité durable, restreignant le remboursement de l'avion pour les trajets réalisables en train en moins de six heures. Si cette politique avait été appliquée en 2023, près de 300 déplacements, représentant environ 200 000 kilomètres, auraient été reportés sur le train, ce qui aurait permis d'éviter l'émission de 27 tonnes équivalent CO₂ soit une réduction de 12% des émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats de l'enquête sur les mobilités domicile-travail ont montré que 62 % des personnels et 38 % des apprenants déclarent avoir des difficultés pour se rendre à l'École. L'enquête met en évidence une offre de transports en commun jugée insuffisante et un fort sentiment d'insécurité pour les cyclistes. S'agissant de l'arrivée du métro, une majorité de répondants ne savent pas s'ils l'utiliseront, et une part significative ne l'empruntera pas.

Camille GALAP ajoute que la question des parkings, notamment pour les vélos, est un enjeu important. Il est également nécessaire de mieux communiquer sur l'offre multimodale disponible à proximité du métro.

VIII. Questions diverses – Information

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13 heures 20.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO

